

Communiqué de presse

11 mars 2008

Augmentation de capital d'un montant de 5,5 milliards d'euros L'opération a été sur-souscrite 1,8 fois

NE DOIT PAS ETRE DIFFUSE AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE

Société Générale a annoncé le 11 février dernier une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le montant brut de cette augmentation de capital s'élève à 5 541 072 980 euros (prime d'émission incluse) et le nombre d'actions nouvelles à créer s'établit à 116 654 168. Le succès rencontré dans cette opération permettra à Société Générale de poursuivre son développement dans les métiers et régions à potentiel.

A la suite de cette augmentation de capital et de l'acquisition de Rosbank, le Ratio Tier 1 proforma au 31 décembre 2007 de la Société Générale s'établit à 8% (Bâle 1).

Pour cette opération, la demande totale s'est élevée à environ 10,2 milliards d'euros, soit **un taux de sur-souscription de 184 %**. 115 604 226 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant 99,1 % des actions nouvelles à créer. La souscription à titre réductible a porté sur 99 276 483 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 1 049 942 actions nouvelles.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 1^{er} janvier 2008. Elles ne donneront pas droit au dividende de 0,90 € par action au titre de l'exercice 2007, qui sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2008.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des actions nouvelles qui seront créées dans le cadre de cette augmentation de capital interviendront le 13 mars 2008. Les actions nouvelles seront négociées sur une seconde ligne de cotation dans un premier temps, sous le code ISIN FR0010562348 et seront assimilées aux actions existantes de la Société, déjà négociées sur Euronext Paris et négociées sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN, à savoir FR0000130809, après détachement du dividende le 3 juin 2008 sous réserve du vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

A compter du 13 mars 2008, le nombre total d'actions Société Générale sera donc porté à 583 270 841 actions.

SERVICE DE PRESSE

Hélène AGABRIEL
+33 (0)1 41 45 97 13

Stéphanie CARSON-PARKER
+33 (0)1 42 14 95 77

Mireille MOURTADA
+33 (0)1 42 14 58 19

Laura SCHALK
+33 (0)1 42 14 52 86

Carole THILLOU
+33 (0)1 42 14 02 17

Assistante : 01 42 14 49 48
Fax: +33 (0)1 42 14 28 98

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
COMM/PRS
75886 PARIS CEDEX 18
www.socgen.com

Société Anonyme au capital de 583.270.841,25 EUR
552 120 222 RCS PARIS

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 151 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail & Services financiers qui comptent 27 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Gestions d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 2 583 milliards d'euros en conservation et 434,6 milliards d'euros sous gestion à fin décembre 2007.
- Banque de financement & d'investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking se classe durablement parmi les leaders européens et mondiaux en marché de capitaux en euro, produits dérivés, et financements structurés.

Société Générale figure dans les cinq principaux indices internationaux de développement durable.

www.socgen.com

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n°08-028 en date du 10 février 2008 est disponible sans frais auprès de Société Générale - Tour Société Générale, 17, cours de Valmy - 92972 Paris La Défense, et sur les sites Internet de Société Générale (www.socgen.com ou www.ir.socgen.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2007 sous le numéro D.07-0146, du rectificatif déposé le 26 mars 2007 sous le numéro D.07-0146-R01, des quatre actualisations déposées le 25 mai 2007, le 31 août 2007, le 13 novembre 2007 et le 10 février 2008 sous les numéros D.07-0146-A01, D.07-0146-A02, D.07-0146-A03 et D.07-0146-A04 respectivement et d'une note d'opération.

Société Générale attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions, tout Etat des Etats-Unis et le District de Columbia), en Australie, au Canada ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Ce communiqué ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays où une telle offre serait contraire aux lois et règlements applicables. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (1) ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'"Ordre"); (3) entrent dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») de l'Ordre (tel que modifié) et (4) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise.